

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

09.01.2017

Dossier complet le :

09.01.2017

N° d'enregistrement :

F09317 P0006

1. Intitulé du projet

Route départementale RD557 - Commune de Draguignan
Aménagement du carrefour giratoire au lieu dit " le Flayosquet ", PR 23+500.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Paul THOMAS DESESSARTS, Délégué Général Adjoint

RCS / SIRET

1228130010181001131

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubriques dans leur version antérieure au décret 2016-1110	
6°e	Carrefour giratoire dont la surface totale est de 0,55 ha
6°d	Reprofilage de la RD557 sur 310 m et de la RD57 sur 190 m
Rubriques dans leur version postérieure au décret 2016-1110	
6°a	Construction d'un carrefour giratoire classé dans le domaine public routier du Département du Var, sur une longueur de voie inférieure à 10 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour existant à l'intersection entre la RD557 et la RD57.

Reprofilage de la RD557 sur 310 m et de la RD57 sur 190 m.

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux principaux du projet d'aménagement du carrefour sont :

- d'améliorer la sécurité de tous les usagers sur un carrefour pouvant être accidentogène,
- d'améliorer la perception et la lisibilité du carrefour.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est estimée à huit mois. Ils se dérouleront en trois phases :

- 1ère phase : terrassements généraux,
- 2ème phase : travaux de chaussée,
- 3ème phase : travaux de finition et aménagements paysagers.

Le Cahier des Clauses Environnementales Générales (CCEG) du Var sera respecté pendant la réalisation des travaux. Ce document définit les prescriptions environnementales liées au chantier que les entreprises doivent respecter. Les aspects environnementaux traités sont :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation, insertion),
- la protection du milieu naturel,
- les émissions sonores et les vibrations,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- les rejets des effluents de chantier,
- la pollution atmosphérique,
- le respect de patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement du carrefour giratoire n'entraînera ni une augmentation, ni une diminution du trafic sur les axes de circulation existants, par contre il améliorera la sécurité et la fluidité des échanges.

En effet, la RD557 reliant Aups à Draguignan supporte un trafic moyen journalier annuel (TMJA) 2016 de 10 889 véh/j dont 2,6% de Poids-Lourds, avec un trafic pendulaire important dû à la proximité de Draguignan. La RD57 quand à elle est un axe d'intérêt local reliant la RD49 à la RD562 avec un trafic de 746 véh/j.

Le carrefour est difficile à traverser du fait du différentiel de trafic entre les deux voies et de sa perception.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à enquête préalable à la DUP et, a priori, à une procédure ex-Loi sur l'eau qui sera précisée par la DDTM.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli au titre des procédures de DUP et de police de l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	2,9 ha
Superficie du giratoire	0,55 ha
Rayon extérieur du giratoire	20 m
Largeur de l'anneau de circulation	7 m
Type d'entrée / sortie pour chaque branche du giratoire	1 voie entrée et 1 voie sortie
Reprofilage de la RD 557 sur 310 m	6 mètres de largeur minimum
Reprofilage de la RD 57 sur 190 m	4 à 6 mètres de largeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 557

83300 Draguignan

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 24' 37" E Lat. 43° 32' 1" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette du projet se situe sur la RD557, au carrefour avec la RD57.

Il comprend des terrains agricoles et d'activités en friches, ainsi que de la voirie et des accotements de voirie.

Aux abords du projet, on retrouve de la viticulture, des friches agricoles, un ancien dépôt de bus, des commerces, des habitations et un équipement sportif.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

POS de Draguignan approuvé le 30/03/1989 : Zone NBa qui autorise les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services public.

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Deux emplacements réservés sont présents de part et d'autre du carrefour :

- l'ER n° 68 est réservé au bénéfice du département et concerne l'aménagement de la RD557,
- l'ER n° 82 est réservé au bénéfice du département et concerne l'aménagement de la RD57 entre la RD557 et la limite communale d'Ampus.

Le carrefour en lui-même ne bénéficie pas d'un emplacement réservé au POS de Draguignan.

Le **PLU de Draguignan** est en cours d'élaboration (projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal du 20/09/2016).

Dans le projet de PLU, le projet se trouve en zone NH, qui autorise les "constructions, aménagements

Pour les rubriques 33° et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics". Les deux emplacements réservés ont été conservés, sous les nouveaux numéros 32 (pour la RD557) et 46 (pour la RD57).

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La ZNIEFF Terrestre de Type II Vallée de la Nartuby et de la Nartuby d'Ampus est située à 2.8 kilomètres à l'est du projet.
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Draguignan est incluse dans : - un Plan de Prévention des Risques d'inondations approuvé, - un Plan de Prévention des Risques feux de forêts prescrit, - un Plan de prévention des Risques mouvements de terrain prescrit.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est inscrit dans un périmètre de 5 km autour du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Les éventuels excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les potentialités écologiques du périmètre du projet sont très faibles du fait de la césure induite par les infrastructures et de l'état de dégradation des habitats naturels. Aucun des habitats présents ne présente d'enjeu de conservation, et aucune espèce remarquable n'a été recensée lors de la visite de terrain (07/06/2016). Aucun enjeu piscicole n'est recensé sur le projet d'étude.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet consiste à réaliser un aménagement localisé de voiries existantes (création d'un carrefour giratoire). Le périmètre du projet se trouve dans une zone anthropisée qui ne présente aucune continuité d'habitat avec les ZNIEFF ou les sites Natura 2000 situés à proximité. Par conséquent, l'opération n'aura aucune incidence sur ces zones à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun espace agricole, naturel, forestier ou maritime ne sera détruit par le projet. Seuls quelques arbres d'alignements seront supprimés mais ils n'ont pas été identifiés comme remarquable.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le périmètre du projet est concerné par le transport des matières dangereuses lié au transport routier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le périmètre du projet est concerné par des phénomènes de mouvements de terrains (aléa faible), de retrait-gonflement des argiles (aléa moyen) et par le risque sismique (aléa modéré). De plus, la zone d'étude se trouve dans une zone inondable et à proximité du risque feux de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les nuisances engendrées ne devraient pas être significatives. En phase d'exploitation, le projet ne modifiera pas l'ambiance sonore car le trafic circulant sur les RD557 et RD57 sera inchangé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Ces nuisances sont donc négligeables, du fait de l'absence d'augmentation du trafic par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier, les travaux de terrassements généraux et de chaussée sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de la localisation et la faible emprise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le giratoire projeté ne sera pas éclairé.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Au vu de la localisation et la faible empreise du projet, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La surface imperméabilisée sera augmentée d'environ 6 000 m². Les bassins versants naturels sont déjà interceptés par les fossés de la route existante qui seront rétablis dans le cadre du projet. Les eaux de ruissellement de chaussées du projet seront collectées avant rejet dans le milieu naturel aux points de rejets actuels, donc, pas de modifications.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire. En phase exploitation, ce giratoire n'engendrera pas de production de déchets ménagers.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Le projet sécurisera l'accès aux habitations et aux activités en améliorant l'insertion sur la RD557, et en clarifiant la lisibilité du carrefour. De ce fait, ce dernier améliorera la desserte des activités et habitats situés à proximité de la départementale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au niveau de l'intersection entre la RD557 et la RD57. A cet endroit, les insertions sur la RD 557 sont dangereuses d'une part à cause de son trafic important avec des vitesses souvent élevées, et d'autre part par la mauvaise lisibilité du carrefour.

L'opération consiste à réaliser un giratoire au niveau de cette intersection, avec recalibrage ponctuel des 2 RD aux abords du carrefour.

Il prend également en compte le projet de voie verte E8 (projet européen de voie verte entre Tarif et Athènes). A ce titre, il permet la circulation en toute sécurité des cycles et piétons, en particulier pour l'accès au terrain de sport situé à l'Ouest du vallon de Beaucaire.

L'objectif principal de l'opération étant l'amélioration de la sécurité des usagers, l'aménagement du giratoire, qui permettra une meilleure perception et donc lisibilité du carrefour, comprend également la modification des accès des riverains (accès directs sur la RD57 supprimés).

Le projet est éloigné des Zones d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques ainsi que des sites Natura 2000 présents à proximité (ZNIEFF la plus proche à 2,8 km et aucun site Natura 2000 à moins de 5 km). Ce projet n'aura donc pas d'incidences sur le milieu naturel d'une part par l'absence de continuités d'habitats et d'espèces avec ces espaces et d'autre part par sa localisation dans une zone déjà anthropisée.

Les eaux superficielles et souterraines, les habitations et les activités présentes aux alentours ainsi que le patrimoine culturel seront préservés dans le cadre de la présente opération.

Les principales nuisances (sonores et vibrations) auront lieu lors de la phase chantier. Toutefois, au vu de la localisation géographique du projet, celles-ci seront peu significatives.

Le projet devrait faire l'objet d'une procédure au titre de l'ex-Loi sur l'eau, dans laquelle sera traité le réseau d'assainissement pluvial spécifique au carrefour.

Ainsi, au vu :

- des enjeux en terme de sécurité et de fluidité du trafic pour les usagers et les riverains de la RD557,
- d'une implantation du projet dans un secteur à vocation d'activités commerciales, d'habitats et de friches industrielles et agricoles, mais uniquement sur des terrains à usage de voiries, d'accotements ou de friches d'activités.
- de l'absence d'incidences sur le milieu naturel,
- de la préservation des eaux superficielles et souterraines, de l'habitat, des activités et du patrimoine culturel,
- de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore du recyclage des déchets verts lors de la phase de terrassements généraux, dans le respect du CCEG du Département du Var,
- des impacts positifs du projet sur la sécurité des usagers et sur la fluidification du trafic,
- de la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales spécifique au carrefour qui sera soumis au service compétent en matière de police de l'eau,

il nous semble que le projet d'aménagement du giratoire de la RD557 peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Toulon

le,

03 JAN. 2017

Le Délégué Général Adjoint des Services,
Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Maritimes

Signature


Paul THOMAS-DESESSARTS

